

REUNION DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE

JEUDI 21 OCTOBRE 2010 SALLE MONTAIGNE

Assistent à cette réunion du Conseil de l'Ecole doctorale présidée par M. Sandro LANDI.

M. Patrick BAUDRY Vice- Président du Conseil Scientifique
Mme Isabelle POULIN, directrice adjointe de l'Ecole doctorale.

Représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés :

Mme Ana Maria BINET, M. CANONICA (en remplacement de Mme Elvire GOMEZ VIDAL) M. Pierre BEYLOT, M. Michel FIGEAC, Mme Valérie FROMENTIN, M. Yves Charles GRANDJEAT M. Pierre GUIBERT, M. Denis RETAILLE, M. Bernard VOUILLOUX (représenté par Mme FROMENTIN)

Représentants du personnel BIATOS

Mme Marie BOISSON-GABARRON

Représentant des doctorants :

Melle Lilas KERMAIS

Représentants des personnalités extérieures :

Mme Florence PARNIER, adjointe au délégué régional du CNRS

Membres excusés :

M. Jean MONDOT
M. Jean-Pierre ETIENVRE
Melle Marie PENDANX
Melle Jelena ROSE

Mme Isabelle POULIN se présente aux membres de l'Ecole doctorale. Chargée de mission aux enseignements elle conçoit son rôle à l'Ecole doctorale comme une articulation entre les équipes de recherche ; elle souhaite faire du lien entre les équipes et non se substituer à elles.

M. LANDI précise que l'Ecole doctorale n'est pas un lieu de pouvoir et que ce Conseil sera constitué de 2 parties : un Conseil plénier suivi d'un Conseil restreint.

M. GRANGEAT interpelle M. LANDI et lui reproche d'avoir privilégié l'équipe EEE par rapport à l'équipe CLIMAS lors du Conseil d'UFR d juin dernier lors de la question de l'adossement de poste d'enseignants aux équipes.

M. LANDI indique qu'il était absent le jour de la réunion de l'UFR et que, de plus, cette réunion a eu lieu à une date antérieure à sa nomination à la Direction de l'Ecole Doctorale.

M. BAUDRY intervient pour dire qu'il ne doute pas de la sincérité de l'engagement de Sandro LANDI et d'Isabelle POULIN. S'agissant du problème d'adossement de postes et de la rivalité entre CLIMAS et EEE, le Conseil Scientifique a pris position pour EEE et le Conseil d'Administration a entériné ce choix.

M. GUIBERT intervient pour dire que ce débat n'a pas sa place dans cette instance. Il faut que l'Ecole doctorale avance.

1) Approbation du CR du dernier Conseil.

M. LANDI demande aux membres du Conseil si il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 17 mars dernier. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Codirection de thèse

1^{er} cas : codirection envisagée dans l'Université et donc dans la même Ecole doctorale

La demande est formulée par les étudiants et par des enseignants d'une codirection interne à. Cette pratique existe dans d'autres Universités ; l'équipe de direction précédente refusait cette codirection à l'intérieur de l'établissement.

2^{ème} cas : codirection envisagée entre un enseignant professeur et un enseignant non HDR

Le débat s'engage sur ces 2 modalités de codirection ;

Il en résulte un consensus favorable à la codirection à l'intérieur de l'établissement et donc interne à l'ED pour favoriser la pluridisciplinarité indispensable pour certains sujets de thèses.

Quant à la 2^{ème} option, et comme l'équipe de direction précédente qui préconisait une collaboration qui devait rester sur le plan informel, *la majorité des membres de l'ED décide que seuls les habilités peuvent diriger ou codiriger une thèse.*

3) Conformité des thèses avec les axes de recherche

M. LANDI rappelle le contexte de la Charte de la thèse unique de l'Université de Bordeaux ; des divergences persistent sur la durée et le financement des thèses. Des différences existent sur les procédures de recrutement des doctorants. A l'IEP, l'ED affiche à l'avance les axes de recherche prioritaires.

A Bordeaux3, ce sont les directeurs d'équipe qui donnent leur avis pour une inscription en thèse. Et ne sont pas favorables à un avis qui serait soumis à l'Ecole doctorale et ce malgré le rapport de l'AERES qui préconise un arbitrage de l'ED dans certains cas.

Cette recommandation de l'AERES, souligne M. BAUDRY, tient à la logique accordée aux sciences dures ; les conditions de travail, les objectifs ne sont pas identiques en SHS.

Une certaine originalité la diversité doit pouvoir trouver sa place dans notre université : cela permet une avancée de nos connaissances ; il est nécessaire de définir une forme de fonctionnement.

Il est donc, compte tenu de la discussion sur ce sujet, décidé d'accorder la pleine confiance aux directeurs d'équipe sur le contrôle de la conformité des sujets par rapport aux axes de recherche et sur la possibilité d'accorder une place aux sujets originaux.

4) Thèse électronique

Pour aborder le sujet de la thèse électronique qui deviendra obligatoire pour tous les doctorants qui soutiendront à compter du 1^{er} janvier 2012, l'ED accueille Sylvain MACHEFER informaticien au SCD et Sabine VEILLON en charge du service des soutenances des thèses au service de la Recherche et qui a fait un stage à l'ABES sur les procédures à mettre en œuvre, sur les circuits concernés pour la mise en place des thèses électroniques.

Sylvain MACHEFER intervient sur les aspects techniques des thèses électroniques, il a en charge la formation des doctorants à partir de janvier 2011

Sabine VEILLON précise que la diffusion par Internet de la thèse est soumise à autorisation. Un contrat sera mis en place dès le départ des doctorants ; la diffusion par intranet est obligatoire.

Au niveau scolarité, le montage du dossier étudiant est fait par les étudiants et vérifié par le service des soutenances pour validation.

L'idéal serait de faire une extraction d'Apogée pour alimenter directement la plateforme en fin de parcours pour éviter la double saisie ; cela implique la collaboration du service informatique.

Ensuite c'est la bibliothèque qui se charge de la procédure de dépôt de la thèse (il est prévu l'intervention des doctorants concernant la saisie des métadonnées).

Sylvain MACHEFER indique que la version extranet est expurgée de l'œuvre des tiers. Il convient de choisir une plateforme de diffusion des thèses. La plateforme TEL semble être la plus rentable. On pourrait utiliser une plateforme interne mais cela réclame plus de travail et la lisibilité est moins grande car il n'y a pas de plateforme nationale.

Il est décidé qu'un formulaire sera envoyé à tous les doctorants qui doivent soutenir en 2012 ils seront prioritaires pour la formation sur la feuille de style. Puis tous les doctorants pourront accéder à la formation en ainsi qu'à tous les autres.

4) Valorisation des séminaires de l'Ecole doctorale

M. LANDI ouvre la discussion en précisant qu'il y a un très grand décalage entre l'effort financier et humain de l'ED et la présence des doctorants aux formations.

L'équipe sortante avait évoqué la possibilité de mettre en œuvre les points ECTS pour les formations doctorales.

La démarche est double : il s'agit de mobiliser activement les doctorants à travers les ateliers de lectures et les tables rondes pour développer le sentiment d'appartenance mais aussi de prévoir un dispositif de contrôle ; l'offre de formation de Bordeaux 3 n'a pas d'équivalent dans les autres universités de Bordeaux.

Il est noté par M. GUIBERT que la diffusion sur les formations n'est pas faite ou insuffisamment comme pour les transverses par exemple.

L'information doit être faite systématiquement aux directeurs d'équipe ainsi qu'aux directeurs de thèse.

M. RETAILLE évoque la possibilité de mettre en place un document qui fait valoir l'activité du doctorant (livret de présence) en lien avec une autorisation à soutenir et selon un règlement intérieur

Mme POULIN indique que l'intérêt du niveau D est la mise en relation avec d'autres disciplines et d'autres savoirs. Une collaboration de tous est nécessaire, l'ED ne se substitue pas aux Directeurs de recherche. On peut valoriser l'investissement des doctorants par un CV.

Mme FROMENTIN propose de sanctionner positivement la participation des doctorants aux séminaires. Problème pour les séminaires d'équipe qui sont jugés par elles comme une formation pour les étudiants d'Ausonius.

L'interdisciplinarité ne comble pas tous les besoins des doctorants ; il y a un manque de formation dans leur discipline spécifique.

La discussion se poursuit et il est proposé que les séminaires d'équipe pourraient paraître sur le site. Il est précisé que ces séminaires sont faits au niveau Master et financés par les UFR.

Pour les SID, M. LANDI propose de mettre 2 responsables par séminaire pour garantir une vraie interdisciplinarité. Et de faire travailler sur des questions de méthodes dans des disciplines qui ne se parlent pas souvent (littéraire et juridique)

M. CANONICA émet l'idée d'inviter des collègues plurilinguistes.

M. GUIBERT souligne la différence entre SID et formations ; à IRAMAT, beaucoup sont financées 'problème d'articulation entre plan de formation de l'équipe et la formation de l'ED)

M. BEYLOT propose un site plus dynamique ainsi qu' « un supplément au diplôme » pour le doctorant avec le détail des formations suivies.

Mme POULIN indique que cette proposition est à transmettre au VP du CEVU pour étude et émet la proposition selon laquelle il pourrait être fait une note d'intention aux doctorants.

Le récapitulatif de cette discussion est la mise en débat d'un « supplément diplôme » avec l'exigence de 6 séminaires et de 2 formations au moins.

5) Professeurs invités

M. LANDI indiquent que les professeurs invitants veulent que les professeurs invités interviennent dans les formations : 2 heures devraient pouvoir être données à l'ED (SID, ateliers de lectures, discussion sur un article etc.).

Une collaboration est nécessaire avec les Chargés de mission aux RI pour mener à bien cette coopération. Ils pourraient intervenir dans leur discipline mais également parler de la place des SHS dans leur pays ainsi que de l'évolution des chercheurs.

6) Recrutement post-doc de l'ED

M. LANDI indique que l'ED avait les fonds pour recruter un post-doc ; il indique également qu'il y a des fonds disponibles au titre des « aires culturelles » pour financer des séjours d'études de doctorants.

Faute d'avoir engagée la somme pour le post-doc suffisamment tôt et en raison du passage aux RCE, il n'est plus possible d'utiliser cet argent (le contrat aurait dû être initié l'an dernier)

Il ne sera pas possible de récupérer cette somme puisque seules les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet d'une ponction et non les dépenses de fonctionnement.

Quant aux aires culturelles, les dépenses doivent être engagées avant le 15 novembre et les actions doivent être réalisées au 31/12/2010 au plus tard.

Il est demandé aux directeurs d'équipe de faire la plus large diffusion possible même si les délais sont extrêmement serrés.

7) Charte des thèses

M. LANDI indique que plusieurs points sont à réécrire dans la charte des thèses mais que le point le plus important est la réinscription et le paiement des droits en dernière année de thèse. Seuls les étrangers paient leur droits d'inscription ce qui constitue une importante discrimination et une rupture d'égalité de traitement des étudiants.

Mme POULIN précise qu'il est demandé la suppression du non paiement pour tous.

Plusieurs arguments sont avancés en faveur de cette suppression.

La discussion s'engage et en conclusion il est décidé que chacun se renseigne pour savoir ce qui se fait dans d'autres universités.

8) Bilan des transverses

Le bilan est positif selon l'ED malgré l'absence d'un public non concerné par les tables rondes.

Doit-on faire des tables rondes les années à venir ? L'amphi 700 n'est pas adapté.

La liste des doctorants a été choisie par l'équipe sortante. Un directeur d'équipe s'est étonné de ne pas avoir de doctorants de son équipe proposés. Il convient de rectifier le tir l'an prochain.

M. RETAILLE souligne s'il est difficile d'obtenir une liste de la part des équipes. L'ED devait les recevoir mais cela n'a pas eu lieu ; la liste s'est donc faire sans entretien.

**Relevé des décisions prises à la réunion du Conseil de l'Ecole doctorale
Montaigne Humanités de Bordeaux³ en date du 21 octobre 2010**

1) Codirection

Codirection possible entre 2 professeurs ou MCF habilités à l'intérieur de l'Ecole doctorale.

Codirection non possible avec un MCF non HDR

2) Conformité avec les axes de recherche

Ce sont les équipes de recherche qui restent juges de cette conformité.

3) Thèse électronique

Elle devient obligatoire au 1^{er} janvier 2010 (décision du CA)

Contrat à mettre en place pour diffusion de la thèse sur Internet

Formulaire à établir pour la formation à la feuille de style pour les doctorants devant soutenir en 2012.

Information à faire aux doctorants, aux directeurs d'équipe et de thèse.

4) Valorisation des séminaires de l'Ecole doctorale

Il est décidé d'instituer un supplément au diplôme de doctorant après étude du VP du CEVU.

La formation requise pour chaque doctorant est de 6 séminaires et 2 formations (au moins)

5) Professeurs invités

Il est décidé de demander systématiquement aux professeurs invités 2heures pour l'Ecole doctorale